



Faire l'histoire de sa commune

DÉPT DE LA H^{TE} SAVOIE.

PROJET

ARRONDI D'ANNECY

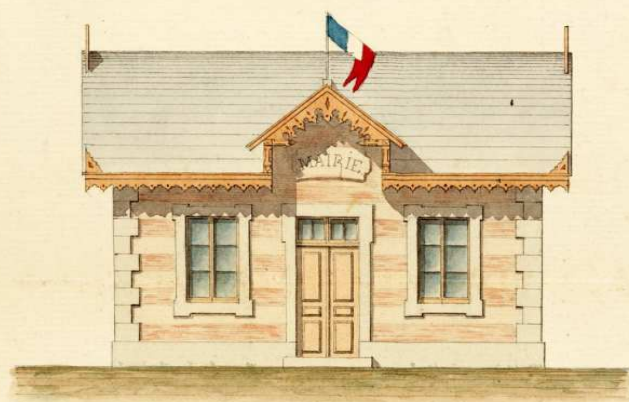
DE

MAIRIE ET ARCHIVES

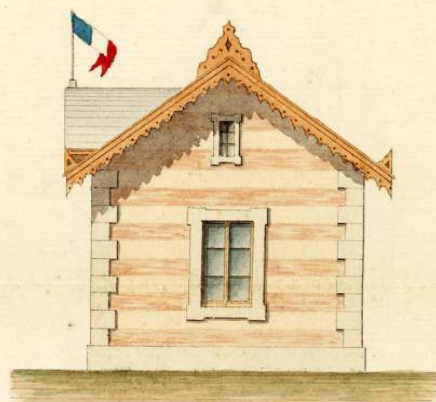
POUR LA

COMMUNE DE MARCELLAZ.

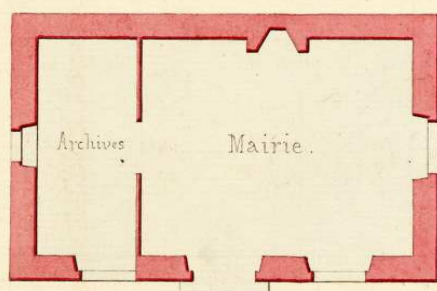
Face principale.



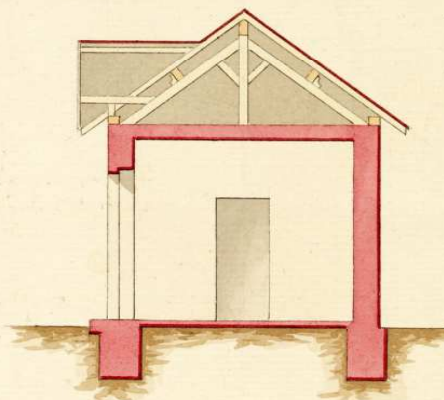
Face latérale.



Plan horizontal.



Coupe transversale.



Echelle de 1:400.

Dressé par l'Architecte du Département
Annecy, le 15 Février 1864.

C. Nuphy





Faire l'histoire de sa commune

Informations générales

Avant de débiter une recherche approfondie dans les fonds des Archives départementales, il est nécessaire de consulter les **ouvrages d'histoire locale**, les **périodiques locaux** et des **ouvrages d'histoire générale sur la Savoie**. Cette démarche permet de connaître ce qui a déjà été écrit sur la commune et de relever des cotes archivistiques ainsi que des éléments de bibliographie déjà exploités par d'autres auteurs. Ce passage obligé est indispensable à la compréhension du passé d'une commune. Le dépouillement des mémoires et bulletins des sociétés savantes régionales ou plus locales, des monographies de villages voisins (une attention particulière sera apportée aux monographies réalisées par les instituteurs à la fin du XIXe siècle, série F), de châteaux ou d'établissements religieux proches du village, des biographies de personnages ayant joué un rôle important permet de mieux cerner le sujet. Les Archives départementales ont constitué une collection de bulletins municipaux (série BM) et paroissiaux (série BP), mise à jour régulièrement. La presse locale est aussi une bonne source d'informations (série PER).

Vous pourrez ensuite vous pencher sur les archives proprement dites, et exploiter les différentes séries des archives communales ou départementales.

Les archives communales sont en effet la première source à consulter pour une monographie locale. Les communes de – de 2000 habitants déposent leurs archives de plus de cent ans aux Archives départementales (série E DEPOT). Parmi celles-ci, les registres de délibérations et les arrêtés municipaux sont particulièrement intéressants : ils permettent d'avoir une vue globale de la vie politique, administrative, économique et culturelle de la commune. Certaines villes comme Annecy, Annemasse, Cluses, Chamonix, Megève, Thonon-les-Bains ont un service d'archives communales constitué. Les autres communes de plus de 2000 habitants gardent les archives par devers elles, il vous faut alors vous adresser aux secrétaires de mairie pour les consulter.

Recherches thématiques

La découverte du territoire communal

1. Le cadastre

A travers la consultation du **cadastre**, vous arriverez à définir de façon exacte le territoire. L'étude du cadastre permet d'entreprendre des recherches sur le morcellement des propriétés, la répartition des cultures, le revenu de la terre, les classes sociales des propriétaires, l'indivision familiale ou même la toponymie d'une province.

Le premier plan parcellaire consultable est la mappe sarde, dressée en 1728 (sous-série CC et 1 G des archives communales et dans la sous-série 1 Cd des archives départementales). L'établissement d'un nouveau cadastre, appelé cadastre français, est décidé en 1860, au moment de la réunion de la Savoie à la France. Ces plans cadastraux, qui couvrent la période de 1865 à 1926, ont été rénovés de 1930 à 1975 (sous-série 1 G des archives communales et sous-série 3 P 3 et série W des archives départementales). Les plans cadastraux de ces 3 périodes sont consultables sur le site internet des Archives départementales. Les registres qui les accompagnent sont communiqués sur place sous forme papier.

2. Les biens et les édifices

L'étude des **biens communaux**, biens fonciers exploités par les habitants d'une ou plusieurs communes, permet de se rendre compte de la richesse de la commune. Ils sont de plusieurs natures, biens « cultifs », pâturages, marais, bois, fours, moulins ou fontaines. Leur usage est réglementé, les bois surtout. Ces documents se trouvent dans les sous-séries 1 et 2 N des archives communales, 7 M et 2 O des archives départementales. Les documents concernant les propriétés communales de forêts ou d'alpages ont donné lieu à des procès s'éternisant sur plusieurs siècles (série FF et 4 D des archives communales).

Les communes se dotent **d'édifices publics**. Les nouvelles maisons communes apparaissent surtout sous la III^e République, la mairie et l'école du village étant réunies en un seul bâtiment. C'est le centre de la vie civique locale. La construction et l'entretien de ces bâtiments communaux, dont les édifices culturels, se retrouvent dans la série M des archives communales et dans la sous-série 2 O des archives départementales. Des plans en coupe et en profils accompagnent souvent ces dossiers.

3. Les réseaux

Les **voies de communication** se développent au fil du temps : le réseau départemental est composé de chemins d'intérêts communs et des chemins vicinaux ordinaires, que l'on retrouve dans la série O des archives communales et dans la sous-série 3 O et la série S des archives départementales. Des travaux d'endiguement de torrents et rivières, et plus localement des créations de **réseaux** d'eau, d'assainissement, d'électricité permettent aux villes et villages de se développer et d'obtenir un certain confort.

4. L'intercommunalité

L'**intercommunalité** n'existe pas encore au début du XIX^e siècle, mais la nécessité pour certaines communes de se réunir et de se porter secours est envisagée. Des associations syndicales sont créées pour pouvoir assumer des obligations auxquelles les communes ne peuvent subvenir seules, comme le développement de l'électrification, l'installation des réseaux d'eau... Ces documents sont cotés en série O des archives communales et en série S des archives départementales. Quelques fonds d'archives syndicales ont été déposés aux Archives départementales et sont classés en série E DEPOT.

La population des communes

1. Identification

Plusieurs documents permettent d'identifier les habitants d'une paroisse ou d'une commune : les **registres paroissiaux et d'état civil**. Ces registres sont cotés en sous-série 4 E des archives départementales ou en série E DEPOT des archives communales selon leur provenance (greffe des tribunaux ou communes). Les **recensements de population** permettent d'obtenir des renseignements d'ordre statistique et nominatif, en prenant en compte certaines catégories telles que les enfants ou les pauvres, non mentionnés dans des documents relatifs à l'imposition par exemple. Ces recensements et mouvements de population sont cotés en sous-série 1 F des archives communales et en sous-série 6 M des archives départementales. Le **recensement militaire** est également un moyen d'avoir une vue de la population communale, mais plus restreinte, puisqu'il ne concerne que les hommes d'une seule tranche d'âge (Série H des archives communales et série R des archives départementales). Il ne faut pas oublier, pour une étude complète de la population, de consulter les sous-séries 4 FS et 4 M et 6 M des archives départementales où vous trouverez des renseignements sur les flux migratoires, la Savoie étant, depuis le XIV^e siècle, un foyer d'**émigration** temporaire ou définitive.

2. Protection et assistance

Vous pouvez retrouver également les mesures de protection prises pour les habitants. Suite aux *Statuta Sabaudiae* du premier duc de Savoie, Amédée VIII, en 1430, le pouvoir de **police** a été réglementé dans le Duché. Les grandes municipalités se sont dotées elles aussi de règlements de police municipale (sous-série I des archives communales) à compter de 1789 dans lesquels la salubrité et la propreté, les épizooties, la prévention des incendies, la police des marchés, l'encadrement des festivités, des débits de boissons, la garantie de l'ordre public sont clairement inscrits. Les compagnies de **sapeurs-pompiers** apparaissent au cours du XIX^e siècle (sous-série 3 H des archives communales).

En temps de guerre, le ravitaillement de la population se met en place. Les autorités municipales ont préparé les listes de recensement et de classement des animaux et voitures susceptibles d'être réquisitionnés (sous-série 2 H des archives communales).

La commune s'étudie également à travers les **établissements de charité**, hospices-hôpitaux et établissements publics de secours, les **bureaux de bienfaisance**. Ces institutions accueillent les pauvres, les malades, les vieillards et infirmes ; une aide médicale gratuite est mise en place pour les plus démunis, les enfants sont placés sous protection. Ce volet social de la gestion communale se retrouve dans la série Q des archives communales et dans la série X des archives départementales.

3. Enseignement et loisirs

Une autre approche pour une monographie communale est celle des institutions culturelles et sportives. Les archives relatives à l'**école** gratuite, laïque et obligatoire dans les communes donnent des renseignements sur la vie des instituteurs, le nombre d'enfants indigents, la fréquentation des élèves (sous-série 1 R des archives communales, série T des archives départementales).

Les municipalités les plus importantes du département développent les **établissements culturels** tels que les théâtres, les musées et bibliothèques. D'autres villes se tournent vers le **thermalisme**, le **tourisme** aux bords des lacs d'Annecy et du Léman tandis que les villages de montagne attirent une clientèle d'alpinistes. Pour cette partie, il est indispensable de consulter les fonds iconographiques (série Fi des Archives départementales).

Faire des recherches sur l'histoire d'une commune amène donc à consulter de nombreux fonds d'archives. Pour une meilleure efficacité, pensez à relever systématiquement la cote du document que vous avez consulté, en n'omettant pas de préciser s'il s'agit d'archives communales (produites ou reçues par la commune) ou d'archives départementales.

Présentation des séries d'archives

Ne sont données ici que des orientations générales vers des séries fréquemment utilisées par les chercheurs faisant l'histoire de leur commune.

Les fonds communaux

Les archives communales sont la première source à consulter pour une monographie locale. La plupart des communes de - de 2000 habitants ont déposé leurs archives centenaires aux Archives départementales ; elles sont alors cotées dans la série E DEPOT et classées selon un cadre de classement propre aux archives communales, séparé en deux parties (archives anciennes jusqu'en 1790 et archives modernes).

Les inventaires des archives communales déposées sont disponibles en salle de lecture ou sur le site internet des Archives départementales. Les communes n'ayant pas déposé leurs archives ont parfois fait appel à un archiviste diplômé : les archives sont alors classées et mises à disposition des lecteurs dans les mairies concernées. Un exemplaire de cet inventaire est également disponible en salle de lecture des Archives départementales.

Les fonds départementaux

Ancien régime

- **Série SA** : archives de l'ancien duché de Savoie (XI^e-XVIII^e siècles)
Cette série, présente uniquement dans les services d'Archives départementales des deux Savoies et des Alpes Maritimes, a été constituée par le transfert de fonds conservés avant 1947 à Turin. Elle est riche en renseignements sur l'histoire locale, notamment dans le fonds des archives de Cour (partie territoire), les comptes de châteltenies et la gabelle du sel qui peut servir de premier recensement de population (consultable sur microfilm, les originaux se trouvant à Chambéry). L'exploitation des renseignements qu'elle contient exige un certain entraînement.
parcellaire, de coupler les registres des tabelles et numéros suivis (cotés en 1 Cd des archives départementales) avec les registres de transport et de journaliers des communes déposés (cotés en E DEPOT des archives communales).
- **Série E** : familles-communes-notaires-état civil.
On y trouve des documents concernant certaines communes ou en provenance de communes (franchises, listes d'habitants, mercuriales, reconnaissances, pièces de procès...).
- **Séries G et H** : fonds ecclésiastiques antérieurs à 1792
De nombreuses informations sur les anciennes paroisses et leurs habitants se trouvent dans les archives religieuses : celles de la paroisse ou celles des établissements religieux tels qu'abbayes ou prieurés. Des renseignements sur les paroissiens, la description de l'église, du

mobilier, le cimetière... sont indiqués dans les visites pastorales.

Période révolutionnaire

- **Série L** : administrations et tribunaux de la période française, 1795-1815.
Cette série regroupe les fonds des districts et des administrations

municipales de canton (1792-1800), des arrondissements (1800-1815) pour les départements du Mont-Blanc et du Léman.

Période sarde

- **Série FS** : Administration et tribunaux de l'époque sarde, 1814-1860.
Le fond sarde correspond à l'ensemble des documents élaborés par les

administrations ayant fonctionné pendant cette période. La sous-série 6 FS regroupe les affaires communales.

Période moderne

Les différentes séries des archives modernes offrent une multitude de renseignements, la principale difficulté consistant à faire un choix, en fonction du but recherché.

- **Série M** : administration générale, 1860-1940.
Cette série rassemble l'essentiel des documents provenant de l'administration préfectorale et des services extérieurs qui en dépendent. Il est intéressant de consulter plus particulièrement la sous-série 1 M pour les limites territoriales des communes, la sous-série 3 M pour les listes électorales et les élections, la sous-série 6 M pour les recensements de population, l'émigration, la sous-série 7 M pour tout ce qui concerne les forêts.
- **Série O** : administration et comptabilité communales, 1860-1940.

Cette série rassemble les documents visés par l'administration préfectorale au titre du contrôle de légalité des actes communaux. On y retrouve les affaires intercommunales, les dossiers d'administration communale, la voirie vicinale et les dons et legs.

- **Série P** : finances, cadastre, 1860-1940.
Afin de situer la commune géographiquement au milieu du XIX^e siècle, il est recommandé de se reporter au plan du cadastre dit « français » et aux matrices cadastrales qui permettent de reconstituer l'historique de certaines propriétés (sous-série 3 P 3).
- **Série Q** : domaine, enregistrement, 1792-1940.
Ce fonds recense notamment les domaines nationaux de la période révolutionnaire et impériale.

- **Série S** : travaux publics et transports, 1860-1940.
Cette série renseigne sur les moyens de communication et l'exploitation des sources d'énergie dans le département. La sous-série 6 S regroupe les règlements d'eau sur les torrents et rivières non navigables par communes. La sous-série 8 S renferme les premières associations syndicales libres et autorisées.
- **Série T** : enseignement, affaires culturelles, sports, 1860-1940.
Le développement de l'instruction publique au cours du XIX^e et début XX^e siècles se retrouve dans cette série ainsi que les activités culturelles dans le département. Son intérêt sociologique est très important.
- **Série V** : cultes, 1860-1940.
Cette série traite des rapports entre le clergé haut-savoyard et le pouvoir central, de l'Annexion de 1860 à 1905. On y retrouve les archives paroissiales et celles des fabriques.
- **Série X** : assistance et prévoyance sociale, 1860-1940.
On retrouve dans cette série les archives de l'administration hospitalière, des bureaux de bienfaisance et d'assistance, de l'assistance sociale.
- **Série Z** : sous-préfectures, 1860-1940.
Cette série est consacrée aux archives provenant des sous-préfectures de Bonneville, Saint-Julien et Thonon-les-Bains. L'arrondissement d'Annecy se retrouve dans la sous-série 2 O.

Période contemporaine

- **Série W** : archives cotées par versements, 1940 à nos jours.
Des inventaires sont disponibles en salle de lecture pour les années 1940-1958, accompagnés d'un index sur fiches manuelles. La sous-série 2 O se poursuit ainsi dans les versements de la deuxième direction de la Préfecture puis dans ceux de la direction des relations avec les collectivités locales. La sous-série 7 M se retrouve dans les versements de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt; les routes quant à elles sont répertoriées dans les versements de la direction départementale de l'Équipement au niveau de l'État et dans la direction des routes au niveau du Département.

Autres types d'archives

Archives privées

Vous trouverez dans la **série J** des fonds d'archives privées sur les châteaux, familles ou personnalités du département. Quelques-uns sont particulièrement intéressants pour les communes :

- 26 J. Fonds Mangé-Raillon. Il contient des dossiers et plans des édifices publics ou privés aménagés par ces deux architectes (1862-1915).

- 15 J. la manufacture de coton d'Annecy.

- 46 J. les mines d'Entrevernes.

Archives hospitalières

Série **H Dépôt** : les fonds des hôpitaux déposés sont conservés dans cette série,

notamment l'hôpital d'Annecy (remontant au XVI^e siècle) ou celui de Rumilly.

Archives iconographiques

Les fonds figurés vous permettront d'illustrer votre monographie communale. A citer notamment :

- 8 Fi. Fonds des cartes postales isolées (1900 à nos jours)

- 13 Fi. Fonds des cartes postales Cellard (1945-1965)

- 57 Fi. Fonds des cartes postales Pittier (1890-1922)



Saint-Maurice-de-Rumilly : place de la mairie.
Arch.dep. Haute-Savoie, 8 Fi Saint-Pierre-en-Faucigny 07

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Générale Adjointe Développement Territorial
Pôle Archives départementales
37 bis avenue de la Plaine
74000 ANNECY

T / 04.50.33.20.80
archedep@hautesavoie.fr